CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du jeudi 29 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux

conseillers) : 2 Début de la séance

: 23/10/2020

Fin de la séance

: 18h12 : 21h37

Nombre de votants

: 53

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 29 octobre 2020 sera affiché à la mairie d'Amiens le 06/11/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : B.FOURE

Objet: Compte-rendu analytique

Membres présents: Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme DELÉTRÉ, MM. DÈCLE, LORIC, Mmes BOUCHEZ, BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mme HAMADI, M. MERCUZOT, Mmes CLECH, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mme GALLIOT, MM. THÉVENIAUD, LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mmes NOUAOUR, DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ, M. MÉTAY, Mme BELLINA, M. MELNISANCOT

Membres empêchés:

Mme RODINGER (pouvoir à Mme CLECH), Mme BRUNEL (pouvoir à M. SAVREUX), M. RIFFLART (pouvoir à M. GEST), M. DOMISE (pouvoir à M. BEAUVARLET), MM. HECQUET, BAÏS

Mmes BEN MOKHTAR, SAVARIEGO, M. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme THÉROUIN) sont arrivés à 18h15 (point n°1), Mme MAKDASSI est arrivée à 18h26 (point n°6), Mme VERRIER (pouvoir à M. JARDÉ) est arrivée à 19h51 (point Mme BOHAIN (pouvoir à Mme DELÉTRÉ) a guitté la séance à 20h16 (point n°20), M. **FOUCAULT** quitté la а séance à 21h09 (point n°30). La séance a été suspendue de 19h18 à 19h40.

La séance a été ouverte à 18H12.

Une minute de silence a été observée par l'assemblée en mémoire de Monsieur Samuel PATY, professeur d'histoire géographie assassiné le 16 octobre à Conflans-Sainte-Honorine, en mémoire de Monsieur Jean Christophe PARISOT, premier préfet handicapé de France, décédé le 18 octobre et qui, de 1990 à 2008, a travaillé au sein du cabinet du Maire et du Président de l'agglomération; en mémoire des victimes de l'attentat survenu ce 29 octobre à la basilique Notre-Dame de l'Assomption à Nice.

1 - Délégations de vote.

Madame Anne-Sophie BRUNEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre SAVREUX; Monsieur Martin DOMISE a donné pouvoir à Monsieur Matthieu BEAUVARLET; Monsieur Pascal RIFFLART a donné pouvoir à Monsieur Alain GEST; Madame Florence RODINGER a donné pouvoir à Madame Véronique CLECH;

2 - Désignation des secrétaires de séance.

Madame Claudine GALLIOT a été désignée en qualité de secrétaire et Monsieur Thomas LHERMITTE en tant que secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du Maire.

Madame le Maire a informé l'assemblée que la prochaine séance se tiendrait le jeudi 10 décembre 2020 à 18 heures, en salle des assemblées, sous réserve de l'évolution des mesures sanitaires mises en place dans le cadre de l'épidémie liée à la COVID-19.

Elle a précisé également avoir reçu trois questions orales qui seraient évoquées en fin de séance comme habituellement.

Madame le Maire a ensuite indiqué aux membres de l'assemblée que le jury du Conseil National des Villes et Villages Fleuris a attribué le label 4 fleurs à la Ville d'Amiens.

Madame le Maire a suspendu la séance de 19h18 à 19h40 afin de pouvoir passer la parole à Monsieur Gérard STARK, Directeur Général Adjoint du Centre Hospitalier Universitaire, qui a présenté un point de situation sur la crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19.

Dans ce cadre, Madame le Maire a informé les membres de l'assemblée de la constitution d'un comité scientifique local composé notamment :

- du Docteur Carole AMSALEM, Praticenne hospitalière en médecine d'urgence et Chef de Service du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence CHU Amiens-Picardie;
- du Docteur François-Marie CARON, pédiatre et ancien Président de l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire ;
- de Madame Amandine DEJANCOURT, Directrice-Adjointe Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France, Sous-Directrice animation territoriale à la direction promotion de la santé à l'ARS;
- du Professeur Maxime GIGNON, Coordonnateur du Pôle Préventions, Risques, Information Médicale et Epidémiologie du CHU Amiens-Picardie ;
- de Madame Danièle PORTAL, Directrice Générale du CHU Amiens-Picardie;

- du Docteur Dominique RINGARD, Vice-Président du conseil départemental de la Somme de l'ordre des médecins,
- du Professeur Jean-Luc SCHMIT, Responsable du service de patholigies infectieuses et tropicales du CHU Amiens-Picardie,
- de Madame Valérie YON, Psychiatre et Présidente de la commission médicale de l'établissement public de santé mentale Philippe PINEL.

Elle a ensuite passé la parole à Monsieur Alain GEST qui a informé l'assemblée du maintien du service normal des bus pendant cette période de crise, pour les deux semaines à venir. Il a précisé également que des adaptations seraient éventuellement opérées en fonction de l'évolution de la situation et que l'offre sera restreinte les week-ends à compter du 7 novembre.

4 - Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020. Approbation.

Le procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2020 a été transmis aux membres de l'assemblée. En l'absence de remarque, il a été approuvé.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du Maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire a rendu compte des décisions qu'elle a prises entre le 11 septembre et le 21 octobre 2020. Ces décisions sont listées dans la délibération qui a été transmise aux membres de l'assemblée délibérante.

Dont acte

6 - Indemnités de fonctions des élus de la Ville d'Amiens. Majoration. Année 2020.

En complément de la délibération n°43 de la séance du 10 juillet 2020, relative aux indemnités de fonction des élus de la Ville d'Amiens, les membres de l'assemblée ont approuvé l'application d'une majoration de 25% à l'indemnité des conseillers municipaux, non titulaires d'une délégation du maire, répondant ainsi à la demande de régularisation de la Préfecture. Le montant annuel est porté à 3 500,44 €, au titre du chef-lieu de département, conformément aux possibilités offertes par l'article L.2123-22 du code général des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité

7 - Conseils d'écoles. Désignation de représentants. Délibération modificative.

Afin de prendre en compte des modifications intervenues depuis la désignation, en séance du 10 juillet 2020, des représentants appelés à siéger au sein des conseils d'école, l'assemblée délibérante a approuvé la délibération modificative formalisant les nouvelles désignations suivantes :

Écoles maternelles:

André Chénier : Anne-Sophie BRUNEL
Augustin Dujardin : Véronique CLECH
Avenue de la paix : Sonia HAMADI
Brangillé : Leliette DEL ALIQUESE

Beauvillé : Juliette DELAHOUSSE
Châteaudun : Valérie DEVAUX
Chemin des plantes : Olivier JARDÉ

Condorcet: Raïfah MAKDASSI
Delpech: Martin DOMISE
Edmond Rostand: Olivier IARDÉ

Edmond Rostand: Olivier JARDE
Elbeuf: Nathalie LAVALLARD

Émile Lesot : Jean-Christophe LORIC Georges Quarante : Marie-Laure DERIVERY Les élus du conseil municipal ont désigné Madame Margaux DELÉTRÉ en qualité de représentante de la Ville d'Amiens pour siéger au sein du conseil d'administration de cette association. Elle a également été autorisée à faire acte de candidature pour siéger au sein du bureau de l'APRADIS.

Adopté à l'unanimité

9 - Crédits Dotation Politique de la Ville 2020. Subvention de l'Etat. Convention.

Créée en 2009, la Dotation de Développement Urbain, devenue Dotation Politique de la Ville depuis 2015, bénéficie aux villes particulièrement défavorisées et comprenant des quartiers prioritaires.

Son objectif est d'améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de services rendue aux habitants de ces quartiers prioritaires.

La Ville d'Amiens étant éligible à cette dotation depuis 2013, une enveloppe de 1 166 175 € peut être mobilisée au titre de l'année 2020 (1 186 558 € en 2019).

Les 34 projets éligibles au versement de cette aide ont été validés. Madame le Maire a été autorisée à signer la convention à intervenir avec l'État et à solliciter tout autre financement permettant la réalisation de ces projets dont la liste est détaillée ci-après :

- La Citadelle rempart contre l'illectronisme,
- Relocalisation de l'établissement France Services d'Étouvie Location,
- Contrat Local de Santé 2 : relancer la dynamique,
- CLS2 / CLSM Acculturation Alcool,
- CLSM « La soupape »,
- Relais prévention santé,
- · Gestes barrières,
- Aménagement de la place de Bourgogne quartier Étouvie à Amiens,
- École maternelle Michel Ange: travaux d'accessibilité et Création de réseaux et de branchements informatiques,
- Ecole maternelle Schweitzer : travaux de transformation des sanitaires en espace cuisine et création d'un local de stockage des produits d'entretien,
- École maternelle Voltaire : travaux de traitement de l'humidité des murs,
- École maternelle Lesot : travaux de réfection de la salle d'activité et du bureau de la directrice,
- École maternelle Beauvillé : remplacement de la couverture,
- École maternelle Saint Pierre : réfection du réseau de chauffage,
- Écoles élémentaires Lesot A et B : travaux d'amélioration et de sécurisation : installation de portes sécurisées dans les préaux et de stores occultants dans les classes,
- École élémentaire Beauvillé : sécurisation des accès aux couvertures des préaux,
- École élémentaire Saint Pierre : réhabilitation du petit sanitaire et création d'un local de stockage des produits d'entretien.
- École élémentaire Michel Ange : réfection complète des salles de classe en rez-de-chaussée,
- Écoles élémentaires Pigeonnier A et B : travaux d'accessibilité,
- Centre de loisirs Modigliani : création d'un ouvrant dans le bureau de la direction,
- Centre de Loisirs Marivaux : installation de stores manuels extérieurs,
- Ludothèque Créa'lud : ravalement de façade,
- Centre de loisirs Beauvillé : travaux d'amélioration et de réhabilitation réfection des sanitaires,
- Restaurant scolaire Le Soleil : opération de réfection du sol, du faux plafond et des éclairages,
- Crèche Léo Lagrange : installation d'une VMC et caisson hotte de cuisine,
- Ideas Box : achat de 6 ordinateurs supplémentaires,
- Divers locaux Associatifs: travaux de réhabilitation des locaux associatifs,
- École maternelle Elbeuf : réfection du mur d'enceinte fissuré et aménagement du hall d'entrée sur cour,
- École élémentaire Elbeuf : aménagement et remise aux normes des sanitaires,
- École élémentaire Réaumur : fourniture et pose de jeux et bancs de cours, fourniture et pose de clôture pour sécurisation de l'accès à la salle de motricité et réfection des réseaux d'eaux pluviales et descentes,

Gustave Charpentier: Thomas LHERMITTE Jean Macé: Annie VERRIER Jacques Prévert: Bruno BIENAIMÉ Pigeonnier: Guillaume DUFLOT Jules Verne: Paul-Éric DÈCLE Réaumur: Claudine GALLIOT La Pépinière: Claudine GALLIOT Rosa Bonheur: Hubert DE JENLIS La Vallée: Matthieu BEAUVARLET Saint-Germain: Marie-Hélène BOUCHEZ Léo-Lagrange: Raifah MAKDASSI Saint-Maurice: Florence RODINGER Le Soleil: Claudine GALLIOT Saint-Pierre: Richard RIFFIOD Les Verrières: Marie-Hélène BOUCHEZ Saint-Roch: Nathalie LE CLERCO Marivaux: Philippe THÉVENIAUD Schweitzer: Stéphane DESCOMBES Michel-Ange: Isabelle SAVARIEGO Voltaire: Benoit MERCUZOT

Écoles élémentaires :

Chemin des Hayettes: Olivier JARDÉ La Vallée: Matthieu BEAUVARLET Avenue de la Paix: Sonia HAMADI Camille Claudel: Bruno BIENAIMÉ Beauvillé: Juliette DELAHOUSSE Saint-Pierre-Vincensini: Richard RIFFIOD Châteaudun: Hubert DE JENLIS Philippe THÉVENIAUD Marivaux: Nathalie DEVÈZE Condorcet: Michel-Ange: Isabelle SAVARIEGO Delpech: Martin DOMISE Pigeonnier: Guillaume DUFLOT Edmond Rostand: Claudine GALLIOT Réaumur: Claudine GALLIOT Elbeuf: Valérie DEVAUX Sagebien: Caroline BOHAIN Émile Lesot A: Jean-Christophe LORIC Saint-Germain: Thomas DOREZ Émile Lesot B: Jean-Christophe LORIC Saint-Maurice A: Florence RODINGER Nedjma BEN MOKHTAR Georges Quarante: Saint-Maurice B: Florence RODINGER Albert Roze: Nathalie LAVALLARD Saint-Roch A: Mathilde ROY Iules Verne: Paul-Éric DÈCLE Saint-Roch B: Mathilde ROY Julia et René Lamps: Véronique CLECH Schweitzer: Pierre SAVREUX La Neuville: Stéphane DESCOMBES Voltaire: Benoit MERCUZOT

Écoles primaires:

André Bernard : Anne-Sophie BRUNEL Jules Lefebvre: Caroline BOHAIN Nathalie DEVÈZE Bapaume: Léon Lamotte: Nedima BEN-MOKHTAR Beauvais: Nathalie LAVALLARD Les Violettes: Annie VERRIER Bords de Somme : Clément STENGEL Longpré: Clément STENGEL Georges Brassens/Les Saules: Marie-Laure DERIVERY Louise Michel: Nedima BEN-MOKHTAR Margaux DELÉTRÉ Faubourg de Hem: Thomas LHERMITTE Petit Saint-Jean Jean-Francois Lesueur: Nathalie LE CLERO Renancourt: Margaux DELÉTRÉ Jules Barni: Véronique CLECH Thomas DOREZ Saint-Leu:

Adopté à l'unanimité

8 - APRADIS. Désignation d'un représentant.

La collectivité dispose d'un siège au sein du conseil d'administration de l'Association pour la Professionnalisation, la Recherche, l'Accompagnement et le Développement en Intervention Sociale Picardie (APRADIS). Cette association, sise 6, rue des deux-ponts, vise notamment à professionnaliser et qualifier les personnels œuvrant dans les établissements sociaux et médico-sociaux, en adaptant les formations en alternance qu'elle dispense aux métiers et aux besoins observés sur les terrains. Elle contribue également à mettre en relation les différents partenaires pour aider à la conception de politiques sociales.

- École élémentaire André Bernard : réfection du bloc sanitaire et travaux de réfection de salles de classes,
- Centre de loisirs Jean Marc Laurent : remplacement des jeux de cours,
- Écoles élémentaire et primaire Réaumur : traitement acoustique des salles de restauration,
- Réaménagement de l'aire de jeux Elbeuf.

Adopté à l'unanimité

10 - Convention de Services Comptables et Financiers avec la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme (DDFiP 80) et la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes pour la période 2020 - 2023. CSCF.

L'assemblée délibérante a approuvé et a autorisé Madame le Maire à signer la Convention de Services Comptables et Financiers à intervenir pour la période 2020-2023 avec la Direction Départementale des Finances Publiques et la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes.

Cette convention formalise les actions prioritaires à mettre en œuvre dans les domaines financiers et pouvant avoir des impacts sur les processus internes et les services rendus aux usagers.

Elle aborde plus particulièrement la faculté pour les agents des collectivités d'accéder à des données utiles à l'exercice de leurs fonctions, disponibles sur une plateforme informatique sécurisée déployée par les services de l'État. Elle traite également de l'expérimentation d'un service facturier mutualisé et de l'accompagnement de l'État dans l'utilisation par les collectivités des nouvelles instructions budgétaires et comptables.

Cette convention s'articule notamment autour des 5 axes suivants :

- 1°) Amplifier les échanges entre l'ordonnateur et le comptable ;
- 2°) Optimiser la chaîne de la dépense ;
- 3°) Optimiser la chaîne de la recette ;
- 4°) Améliorer la fiabilité des comptes et des restitutions ;
- 5°) Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale.

Adopté à l'unanimité

11 - Décision Modificative (Budget Supplémentaire). Exercice 2020.

Le diaporama dont les principales vues sont reprises ci-dessous a été commenté en séance par Monsieur Benoît MERCUZOT.

Budget Supplémentaire 2020

Contexte:

Une année 2020 marquée par les impacts de la crise sanitaire de la COVID 19.

Impact sur le cadre budgétaire :

Outre les aspects classiques d'ajustement et de reprise des résultats constatés au Compte administratif 2019, ce budget supplémentaire conduit à constater les premiers impacts de la crise sanitaire (baisse des recettes, modification de la structure des dépenses).

Les principaux points de ce Budget Supplémentaire 2020 :

- 1°) La reprise des résultats
- 2°) L'ajustement des recettes courantes 2020
- 3°) L'ajustement des dépenses courantes 2020
- 4°) L'ajustement de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI)
- 5°) L'ajustement de l'emprunt et de la dette 2020
- $6^{\circ})$ Bilan financier provisoire « COVID 19 » sur les comptes de la Ville





2°) Ajustement des recettes courantes 2020 :

Les recettes courantes du budget principal sont fixées à 163.29 m€. nbaisse de -0,42 m€ lors de ce BS, soit en très légère baisse par rapport au BP 2020.

-0.54 m€

-1.34 m€

+ 0.98 m€

+ 0,67 m€

1°) La reprise des résultats :

Les résultats ont été adoptés lors du vote du compte administratif 2019.

Ils se décomposent ainsi :

Excédent de fonctionnement : + 18,52 m€ Déficit d'investissement : - 19.75 m€ Déficit global du BP Ville Amiens : - 1,23 m€

Intégration des résultats suite à dissolution de la Maison Cozette et du

Budget annexe Opérations Funéraires : +1 m€

Déficit global cumulé :

-0.23 m€

Amiens 🏕

160

140

120

100

80

60

40

20

2°) Ajustement des recettes courantes 2020 :

· Les dotations de l'Etat :

Contributions directes

23,27

48,77

89,27

BP 2020

Les dotations de l'Etat sont en hausse de + 0,97 m€ sous l'effet principal d'une notification de DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) supérieure à l'inscription du BP 2020.

DSU inscrite au BP 2020:

19.15 m€

21,87

49,75

Crédits ouverts 2020

Amiens

Recettes d'exploitation

DSU notifiée pour 2020:

19,93 m€

Amiens #



2°) Ajustement des recettes courantes 2020 :

• Les recettes d'exploitation :

Parmi les effets les plus sensibles, on peut relever :

- Baisse des recettes usagers (crèches, restauration scolaire, centres de loisirs): - 0,95 m€
- Baisse des droits de places et stationnement :
 - 0,5 m€
- Baisse des subventions attendues pour l'État pour « Amiens For Youth »? -0,4 m€
- ✓ Hausse des produits liées à la rénovation énergétique de nos bâtiments : + 0,34 m€



Amiens 🏄



2°) Ajustement des recettes courantes 2020 :

· La fiscalité directe :

Le produit des impôts locaux et taxes est attendu en hausse de + 0,67 m€ par rapport au BP 2020.

Cette hausse globale est cependant le produit de deux phénomènes distincts:

- ✓ Hausse globale de la fiscalité directe de + 1 m€ et du FPIC pour 0,07 m€
- ✓ Baisse de 0,2 m
 € du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation et - 0,28 m€ de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)



2°) Ajustement des recettes courantes 2020 :

Les recettes d'exploitation :

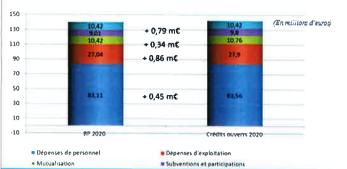
Plus fortement impactées : - 5,78 % par rapport au BP 2020 (- 1,52 m€)





3°) Ajustement des dépenses courantes 2020 :

Les dépenses courantes du budget principal sont fixées à 142,44 m€. Elles augmentent de + 2,25 m€ lors dece BS, soit + 1,74 % par rapport au BP 2020.





3°) Ajustement des dépenses courantes 2020 :

- Les dépenses de personnel :
- L'inscription au BP 2020 de 83,11 m€ est portée à 83,56 m€, soit + 0,45 m€ (+ 0,5 %).
- Cette inscription complémentaire résulte d'une inscription complémentaire en Personnel Non Permanent de+1,65 m€ et d'une baisse de personnel mutualisé de - 0,97 m€.







III- L'évolution des dépenses courantes

· Les dépenses d'exploitation

Plus fortement impactées : + 3,2 % par rapport au BP 2020 (+ 0,68 m€)



Pour mémoire, une augmentation de 0,18 m€ est déià intervenue en DM 1





3°) Ajustement des dépenses courantes 2020 :

· Les dépenses d'exploitation :

Parmi les effets les plus sensibles, on peut relever :

Hausse des crédits de fluides (effet régularisation) :

+ 1.22 m€

Baisse des dépenses « Amiens For Youth » :

- 1 01 m€

✓ Baisse des dépenses « 800 ans de la Cathédrale » :

- 0.41 m€

✓ Hausse des dépenses de fouilles archéologiques « La Veillère » : + 0.58 m€ (identifiées en investissement au BP 2020)

✓ Hausse de la contribution au Syndicat Mixte EUROPAMIENS:

+ 0,12 m€

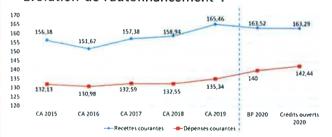
√ Hausse de la participation au Budget annexe « Parcs de stationnement » ;





3°) Ajustement des dépenses courantes 2020 :

· Evolution de l'autofinancement :



La perte de recettes courantes de - 0,42 m€ et l'augmentation des dépenses courantes de + 2,25 m€ conduit à une dégradation de l'excédent de gestion courante qui s'étable à + 20,85 m€ (23,52 m€ au BP 2020)



4°) Ajustement de la PPI:

Des dépenses d'opérations diminuées de - 4,4 m€ pour un montant de 80,48 m€ (incluant les reports) en 2020, avec des recettes en hausse de +5 m€ estimées à 11.21 m€ (incluant les reports).

soit une charge nette de 69,27 m€.

Quelques autorisations de programme sont modifiées sur le budget principal;

✓ ZAC Gare la Vallée – Rachat du parc Nisso PELOSSOF 7 m£ (augmentation de +1.8 m€)

✓ Délocalisation du Jardin des Plantes (augmentation de l'AP de + 0.07 m€) 3,74 m€

pour

✓ Maison du Petit Enfant Germaine Dulac

0, 08 m€

✓ Fonds de concours au bénéfice d'Amiens Métropole

6.5 m€ pour



5°) Ajustement de l'emprunt et de la dette 2020

Les modifications opérées notamment sur la réalisation de la PPI conduisent à diminuer l'autorisation d'emprunt de - 6,4 m€ pour la ramener à 52.54 m€ (incluant les reports).

Des possibilités de refinancement d'encours conduisent à prévoir un crédit supplémentaire de 10 m€ en dépenses et en recettes.

6°) Bilan financier provisoire « COVID 19 »

L'adoption de ce BS constitue également l'occasion de dresser un premier bilan des impacts de la crise sanitaire sur les finances de la Ville.

Ce bilan, encore provisoire au regard de la pérennité des effets et de l'imprévisibilité de l'évolution de la situation, nécessite de distinguer :

- Les impacts de recettes (baisse de produits ou non-recettes liées à l'absence de réalisation de prestations)
- tes impacts de dépenses (charges supplémentaires mais également nondépenses suite à la non-réalisation de prestations)







6°) Bilan financier provisoire « COVID 19 »

L'objectif est de faire un premier bilan financier, qui intègre l'ensemble des éléments connus à ce jour (donc incluant la DM de juillet et le présent BS).

Ce bilan provisoire enregistre à la fois :

- En recettes, les impacts directs (baisse droits de mutation, TLPE, diverses exonérations,...) mais aussi les non-recettes (prestations non réalisées et donc non facturées,...)
- En dépenses, les impacts directs (achats des masques, des équipements de protection,...) mais aussi les non-dépenses (économies de fonctionnement liées à la période de confinement, report ou annulations de manifestations,...)

6°) Bilan financier provisoire « COVID 19 »

Budget principal - Recettes :

- ✓ Perte de recettes directes (droits de mutation, TLPE, amendes de police,...):
- Impact des décisions tarifaires (droits de terrasse, Foire Saint-Jean, Dérogations de stationnement, loyers,...): - 0.534 m€
- ✓ Perte de recettes usagers (restauration scolaire, crèches, centres de loisirs. locations de salles, stationnement de surface,...): - 1.34 m€
- ✓ Recettes des financeurs pour l'acquisition des masques : + 0,18 m€

Soit un impact global sur les recettes 2020 estimé à 2,7 m€.









6°) Bilan financier provisoire « COVID 19 »

Budget principal - Dépenses :

✓ Acquisition de matériel de protection sanitaire:

+ 0.4 m€

✓ Prime COVID pour les agents :

- + 0.22 m€
- Non-dépenses liées à la baisse d'activité (nettoyage des locaux, crédits de transports, achats de denrées alimentaires....): - 0.94 m€
- Non-dépenses suite à reports ou annulations (Amiens For Youth, 800 ans de la Cathédrale,...)*:
- ✓ Augmentation de la participation au BA Parcs de Stationnement : + 0,27 m€

Soit un impact global sur les dépenses 2020 estimé à - 1,46 m€.

Attention, pour l'essentiel il s'agit de reports sur 2021





6°) Bilan financier provisoire « COVID 19 »

Budget principal - Charge nette :

A ce stade, la crise sanitaire conduit à dégrader la charge nette du budget de la Ville de 1,24 m€

- o impact recettes de 2.7 m€
- o impact dépenses de -1,46 m€

Il convient cependant d'observer que les pertes de recettes sont définitives, alors qu'une grande partie des dépenses ne constitue potentiellement qu'un report sur l'exercice 2021.

Ce bilan devra par ailleurs être actualisé régulièrement car la prolongation des mesures sanitaires conduit à devoir augmenter les dépenses d'équipement de protection pour les agents, et l'année 2021 verra par ailleurs les impacts pérennes sur des recettes (stationnement, droits de mutation, ...)





Le conseil municipal a adopté le budget supplémentaire, détaillée ci-après, pour l'exercice 2020 qui permet d'intégrer les résultats constatés lors du vote du compte administratif 2020, de mesurer les impacts de la crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, tant en dépenses qu'en recettes, d'ajuster les prévisions budgétaires votées lors du Budget Primitif 2020, de réviser en investissement les échéanciers en fonction de l'avancement des opérations, d'intégrer les financements nouveaux et d'enregistrer les décisions ou notifications intervenues depuis le vote du budget primitif.

Le budget annexe Opérations Funéraires, dont l'excédent de fonctionnement a été intégré aux montants du budget supplémentaire du budget principal, est clôturé. Concernant le budget annexe Centre d'Appels qui a également fait l'objet d'une clôture, un déficit d'un compte de TVA est à régulariser par mandat pour un montant de 71 977 €.

Le montant total des budgets se décompose par section ainsi qu'il suit :

Budgets	Total	Investissement	Fonctionnement
		25 454 554,90 €	
Budget principal	26 056 219,87 €	dont report	601 664,97 €
		- 269 798,36 €	
Budget annexe stationnement	1 175 068,21 €	- 553 068,51 €	
		dont report	- 622 000 €
Stationnichtent		- 763 748,09 €	

L'équilibre par section des budgets est obtenu en arrêtant les virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement aux montants suivants :

Budget principal	- 1 591 536,80 €
Budget annexe Parcs de stationnement	- 379 195,30 €

La participation du budget principal au budget annexe Parcs de stationnement est augmentée de 270 000 €. Elle passe de 1 043 000 € à 1 313 000 €.

<u>Observations</u>: Messieurs Julien PRADAT, Ismaël BARA, Fabien VOULMINOT, François DÉCAVÉ, Mesdames Evelyne BECKER, Emilie THÉROUIN, Assia NOUAOUR, Zoé DESBUREAUX, Hélène DELATTRE ont voté contre.

Adopté

12 - Régie pour la perception du produit de la vente des abonnements de stationnement résidentiel. Remplacement du système de paiement par internet. PayFip. Convention.

Dans le cadre de la régie relative à la perception du produit de la vente des abonnements de stationnement résidentiel, les membres de l'assemblée ont adopté la résiliation de la souscription au système de paiement par internet développé par l'opérateur privé Paybox. Ils ont, d'autre part, approuvé et autorisé Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement offert par la Direction Générale des Finances Publiques en ligne, baptisé PayFIP, déjà utilisé par la collectivité pour de nombreuses autres prestations.

Adopté à l'unanimité

13 - Budget Principal et Budget Annexe Parcs de stationnement. Admissions en non-valeur proposées par la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes.

Certains titres de recettes n'ont pas pu être recouvrés par le comptable. Bien que non encaissées, ces recettes figurent toujours dans les comptes administratifs des années concernées mais peuvent être admises en non-valeur sur l'exercice en cours à la demande du comptable et sur avis conforme de l'assemblée délibérante.

Les membres de l'assemblée ont donc décidé d'admettre en non-valeur des créances relatives au budget principal et au budget annexe Parcs de stationnement, constatées par la Ville d'Amiens au cours des années 2008 à 2020, pour un montant total de 139 780,66 €.

Adopté à l'unanimité

14 - Plan Communal de Sauvegarde. Croix Rouge Française. Subvention. Année 2020.

Le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville d'Amiens définit notamment l'organisation communale mise en place pour gérer un évènement majeur qui surviendrait sur le territoire communal et dote la collectivité des outils nécessaires permettant d'assurer efficacement et dans l'urgence les mesures d'accompagnement et de soutien à la population.

Toutefois, les moyens humains et matériels propres à la collectivité peuvent ne pas suffire pour faire face à certaines situations d'urgence. Le savoir-faire des bénévoles de la Croix-Rouge Française ainsi que ses moyens matériels peuvent alors s'avérer nécessaires.

Le conseil municipal a donc approuvé le versement à la Croix-Rouge Française d'une subvention annuelle de 750 €, dans le cadre du partenariat engagé pour la mise en place de ce plan communal de sauvegarde.

Adopté à l'unanimité

15 - Objets trouvés. Don en numéraire au CCAS.

L'assemblée délibérante a autorisé la Ville d'Amiens à déposer à la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes, le numéraire récupéré dans le cadre des objets trouvés entre le 1^{er} janvier 2014 et le 30 juin 2020, à hauteur de 1 494,72 €, afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale de le percevoir.

Adopté à l'unanimité

16 - GRDF. Distribution de gaz sur la Ville d'Amiens. Année 2019. Compte-rendu d'activités de concession.

Conformément aux dispositions du contrat de concession monopolistique et du code général des collectivités territoriales, les élus du conseil municipal ont pris acte du compte-rendu d'activités de concession transmis par GRDF, relatif à l'exploitation du réseau public de distribution du gaz, à sa qualité et à sa situation pour l'année 2019.

Dont acte

17 - Centrale photovoltaïque. Déclaration de Projet. Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme. Approbation.

Les membres de l'assemblée ont approuvé la déclaration de projet actant l'intérêt général du projet de centrale photovoltaïque que la Ville d'Amiens envisage d'implanter sur un site dégradé au nord-ouest de la commune. La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvée permettant ainsi l'entretien et la surveillance du site par le nouvel exploitant de l'installation photovoltaïque. Il a été précisé également que les mesures qui ont été définies par l'étude d'impact, déjà réalisée dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire, apporteront toutes les garanties d'une bonne insertion du projet dans le paysage. Cette future installation, pleinement cohérente avec les engagements de la collectivité en termes de production d'énergies renouvelables et d'optimisation foncière, permettra de requalifier une zone délaissée tout en favorisant l'emploi local et en générant des gains économiques pour le territoire.

Adopté à l'unanimité

18 - Aménagement de la rue Roger Onfray. Fonds de concours. Convention.

L'assemblée délibérante a approuvé les partis d'aménagements de la rue Roger Onfray, en prolongement de l'avenue du Général Leclerc à Rivery, dont la requalification vise à donner sa place à chaque mode de déplacement et à offrir une continuité, jusqu'au boulevard Beauvillé, à la piste cyclable bidirectionnelle.

Le coût prévisionnel de l'opération pour la partie concernant la Ville d'Amiens s'élève à 900 000 € TTC. La collectivité participe financièrement à hauteur de 30% du montant hors taxe par le versement d'un fonds de concours de 225 000 €. Le conseil municipal a approuvé la convention de fonds de concours à intervenir et a autorisé Madame le Maire à la signer.

Observations: Mesdames Zoé DESBUREAUX et Hélène DELATTRE ont voté contre.

Adopté

19 - Arrière du 9, Quai Bélu. Acquisition.

L'acquisition par la collectivité, auprès de Messieurs Fabrice et Samuel LAMARRE, d'un terrain d'une superficie d'environ 270 m² à prendre dans la parcelle cadastrée AC n°99 et situé au 9, quai Bélu, a été approuvée par les membres de l'assemblée, moyennant le prix net vendeur de 25 000 €.

Les honoraires de négociation d'un montant de 3 000 € et les frais notariés de 1 600 € sont à la charge de la Ville d'Amiens.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du projet de désenclavement du cœur d'îlot de la Dodane que la collectivité souhaite reconquérir pour en améliorer la qualité urbaine et paysagère et faciliter son entretien courant.

<u>Observations</u>: Messieurs Julien PRADAT, Ismaël BARA, Fabien VOULMINOT, François DÉCAVÉ, Mesdames Emilie THÉROUIN, Evelyne BECKER se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

20 - Étouvie. Assiette foncière de la future Médiathèque du Secteur Ouest. Cession.

Dans le cadre de la rénovation et de la restructuration urbaine du quartier Étouvie engagées par la Ville d'Amiens, les élus municipaux ont approuvé la cession, au profit d'Amiens Métropole, des parcelles communales cadastrées section MN n°s 264p, 265p, 234 ainsi qu'une partie du domaine public situées avenue de Bourgogne, correspondant à une superficie d'environ 1 886 m², et ce, pour permettre à la communauté d'agglomération d'y implanter la future médiathèque du secteur Ouest, à l'intersection de l'Avenue de la Commune de Paris et de l'Avenue de Bourgogne.

Le service des évaluations domaniales a estimé à 72 € le mètre-carré, soit une somme globale de 135 792 €. Néanmoins, cette cession interviendra à l'euro symbolique afin de compenser l'installation du Point Information Jeunesse au sein de la future médiathèque.

Madame le Maire a été autorisée à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité

21 - Réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle. États descriptifs de divisions en volume.

Dans le cadre de la réalisation du pôle universitaire à la Citadelle et conformément à la conventioncadre de délégation de maîtrise d'ouvrage du 6 octobre 2008 prévoyant le transfert en pleine propriété à l'État des bâtiments et de leur terrain d'assiette, les membres de l'assemblée ont approuvé les dossiers de divisions en volumes nécessaires pour les parcelles « intra-muros » n°BV335, BV336, BV337 et deux nouvelles parcelles complémentaires en cours de numérotage, celles-ci faisant l'objet d'espaces dédiés à l'université et d'autres à Amiens Métropole ou à la Ville d'Amiens. Les élus municipaux ont également accepté, de la part d'Amiens Métropole, le transfert des volumes concernant la Ville d'Amiens.

Il s'agit des espaces et des passages publics qui traversent le domaine universitaire ou des vestiges historiques tels que le ravelin sous le bâtiment d'administration ou l'escalier ancien dans le Logis du gouverneur.

Il a enfin été précisé que les frais notariés sont à la charge de l'État.

<u>Observations</u>: Messieurs Julien PRADAT, Ismaël BARA, Fabien VOULMINOT, François DÉCAVÉ, Mesdames Evelyne BECKER, Emilie THÉROUIN, Assia NOUAOUR, Zoé DESBUREAUX, Hélène DELATTRE se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

22 - Espace Citoyenneté. Subventions. 2ème répartition. Année 2020.

L'Espace Citoyenneté accompagne les projets associatifs dans le cadre de thématiques relevant de la promotion de la citoyenneté et de l'accès au droit.

Les élus municipaux ont approuvé la deuxième répartition de subventions pour l'année 2020 d'un montant global de 12 300 €, se décomposant comme suit :

Association de Soutien à l'Université Populaire d'Amiens (ASUPA) pour l'organisation de conférences-débats	
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des familles (CIDFF) au titre de l'action « Prévention des violences sexistes et sexuelles »	
Association La Briqueterie pour l'action « Fenêtre sur clown »	1 500 €
Association Groupe d'Appui et de Solidarité (G.A.S) pour son action de lutte contre les discriminations et violences faites aux femmes et l'action « Débats publics autour des questions de l'égalité hommes/femmes et des violences faites aux femmes »	2 000 €
Association « Les jardins de Saint Leu » au titre de l'action « Le bateau jardinier de Saint Leu »	1 000 €
Association «Les bavardes d'Amiens» pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles	
Association Somme Congo Brazzaville pour l'action « Se connaitre pour mieux vivre ensemble »	800 €
Association « Maison d'accueil Escale Madeleine Delbrel » pour l'accueil des familles de détenus	2 000 €

Adopté à l'unanimité

23 - Vélam. Offre tarifaire post Covid-19. Marché n°07-209. Avenant n°4.

L'assemblée délibérante a approuvé et a autorisé Madame le Maire à signer l'avenant n°4 au marché n°07-209 de mise à disposition, d'installation, de maintenance et d'entretien du mobilier urbain, attribué à la société JC DECAUX FRANCE. Cet avenant n°4 a pour objet de régulariser l'offre de gratuité aux personnes qui ont souscrit un abonnement annuel dans la période du 12 mai jusqu'au 31 août 2020, proposé lors de la période de sortie de confinement lié à la COVID-19 pour inciter les usagers à utiliser davantage les modes de déplacements actifs tels que le vélo. Cette offre était valable pour les nouveaux abonnements mais également pour les renouvellements. De plus, la période de gratuité de chaque trajet était étendue de 30 minutes à 1 heure pour tous les usagers.

Observations : Messieurs Renaud DESCHAMPS, Vincent MELNISANCOT, Christophe METAY, Mesdames Nathalie VAGNIEZ, Julia BELLINA ont voté contre.

Messieurs Julien PRADAT, Ismaël BARA, Fabien VOULMINOT, François DÉCAVÉ, Mesdames Evelyne BECKER, Emilie THÉROUIN, Assia NOUAOUR, Zoé DESBUREAUX, Hélène DELATTRE se sont abstenus.

Adopté

24 - Dérogation au repos dominical. Année 2021.

Les membres de l'assemblée ont approuvé pour l'année 2021 le maintien du nombre de dérogations au repos dominical à 8 dimanches pour le secteur du commerce de détail, soit les dimanches 10 Janvier, 27 Juin, 21 et 28 novembre et 5, 12, 19 et 26 décembre 2021. Concernant le secteur automobile, le nombre de dérogations au repos dominical sera de 5 dimanches, à savoir les 17 Janvier, 14 Mars, 13 Juin, 19 Septembre et 17 octobre 2021.

<u>Observations</u>: Messieurs Julien PRADAT, Ismaël BARA, Fabien VOULMINOT, François DÉCAVÉ, Mesdames Evelyne BECKER, Emilie THÉROUIN, Assia NOUAOUR, Zoé DESBUREAUX, Hélène DELATTRE, Monsieur Philippe THÉVENIAUD ont voté contre

Adopté

25 - Société Amiénoise de Stationnement. Délégation de Service Public. Rapports d'activités. Années 2015, 2016, 2017, 2018.

Le conseil municipal a pris acte des rapports d'activités pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 relatifs aux parkings des Halles et de l'Hôtel de Ville, présentés par la société Indigo (ex-société Vinci-Park), dont la Société Amiénoise de Stationnement est devenue une filiale à 100%.

Dont acte

26 - Terrains familiaux à destination des gens du voyage sédentarisés. Mise à disposition d'Amiens Métropole.

La communauté d'agglomération Amiens Métropole est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage depuis la loi du 5 juillet 2000. La loi du 27 janvier 2017 a précisé et renforcé le contenu de cette compétence en intégrant l'aménagement, l'entretien et la gestion des terrains familiaux à destination des gens du voyage sédentarisés.

L'assemblée délibérante a donc accepté de mettre gratuitement à disposition d'Amiens Métropole les parcelles cadastrées IN 137, BR60 et une portion de 1 500 m² prise sur la parcelle cadastrée IR 181, sur lesquelles ces terrains familiaux locatifs sont aménagés.

<u>Observations</u>: Messieurs Renaud DESCHAMPS, Vincent MELNISANCOT, Christophe METAY, Mesdames Nathalie VAGNIEZ, Julia BELLINA se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

27 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 72 logements situés Résidence Mont Thomas à Amiens. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

AMSOM Habitat sollicite la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 784 636 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation de 72 logements collectifs situés Résidence Mont Thomas.

Les membres de l'assemblée ont répondu favorablement à la demande d'AMSOM Habitat en approuvant la convention de garantie d'emprunt et en autorisant Madame le Maire à la signer.

Le prix de revient de cette opération s'élève à 3 272 636 €. Les travaux ont débuté en avril 2019, pour une durée initiale de 14 mois. L'ajournement du chantier en raison du contexte sanitaire a conduit à l'allongement du délai de réalisation portant la date d'achèvement à début décembre 2020.

Adopté à l'unanimité

28 - AMSOM Habitat. Restructuration de la résidence Maurice Fécan en 48 logements étudiants, située rue Jean Bart. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

La garantie de la Ville d'Amiens a été accordée à AMSOM Habitat pour le remboursement d'un prêt, d'un montant de 3 652 982 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la restructuration de la résidence Maurice Fécan, située rue Jean Bart, en 48 logements étudiants. Le prix de revient de cette opération s'élève à 5 370 982 € et les travaux ont démarré en mai 2020. La réception prévisionnelle du chantier est fixée à mai 2021. L'assemblée a approuvé la convention correspondante et a autorisé Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

29 - Emprise utile à l'exploitation de l'équipement culturel La Briqueterie. Mise à disposition d'Amiens Métropole.

La Ville d'Amiens met à disposition les anciens locaux de la caserne Friant, depuis 1993, au profit du collectif associatif « La Briqueterie ».

Ce bâtiment d'intérêt communautaire nécessitant des travaux de réhabilitation et de réaménagement, le conseil municipal a approuvé la mise à disposition, au profit d'Amiens Métropole, de l'emprise correspondant au terrain, au bâtiment ancien et à celui nouvellement construit pour permettre à la communauté d'agglomération d'exercer ses compétences.

Adopté à l'unanimité

30 - Prévention et lutte contre la pauvreté, accès à l'emploi. Convention quadripartite entre la Préfecture de la Somme, le Département de la Somme, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens.

L'assemblée délibérante a approuvé et a autorisé Madame le Maire à signer la convention quadripartite à intervenir avec l'État, le Conseil Départemental de la Somme et la communauté d'agglomération Amiens Métropole fixant les engagements communs dans le cadre de la feuille de route Stratégie numérique mise aux voix le 24 octobre 2019 et dont les objectifs étaient :

- De réaliser et consolider le diagnostic des besoins d'accompagnement numérique des usagers des accueils sociaux de la commune ;
- De promouvoir l'accès aux services publics numériques ;
- De favoriser l'inclusion numérique et de contribuer à l'insertion professionnelle des publics sans emploi.

Cette convention fixe également les engagements financiers de l'État et d'Amiens Métropole. Plus particulièrement, un soutien financier de l'État est attendu pour la réalisation d'actions concourant à la mise en œuvre de cette stratégie numérique, assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats. Au titre de l'année 2020, ce soutien s'élève à un montant de 200 000 euros à Amiens Métropole et à la Ville d'Amiens.

Adopté à l'unanimité

31 - Vœux. Questions orales.

31.1 - Question orale sur l'annulation du spectacle de Noël des écoliers.

Madame le Maire a passé la parole à Monsieur Ismaël BARA pour qu'il présente la question orale déposée par le groupe des élu.e.s Amiens c'est l'tien.

« Le spectacle de Noël offert traditionnellement par la municipalité est annulé cette année en raison de la crise sanitaire, considérant le « risque de brassage » trop important des enfants et de leurs accompagnateurs en pleine reprise de l'épidémie de la Covid-19.

Ce spectacle, qui a lieu chaque année et se tient pendant 3 semaines, a profité l'année dernière à 15 000 enfants des écoles et établissements spécialisés de la Ville d'Amiens et de sa métropole. C'est un spectacle très attendu et apprécié du public scolaire.

Si nous comprenons les raisons qui motivent cette décision, nous ne pouvons pas croire que ce spectacle soit simplement annulé ou reporté. Il nous semble important que les enfants assistent à un spectacle en cette fin d'année, qui s'annonce morose. La crise sanitaire et la crise sociale que nous traversons ne doivent pas enlever aux enfants ce moment d'émerveillement. Nul besoin de rappeler la place essentielle de la culture dans l'éducation.

C'est pourquoi nous demandons si la Ville d'Amiens a prévu des solutions alternatives à l'annulation du spectacle ? La municipalité envisage-t-elle de faire appel aux structures culturelles locales ?

De petits spectacles pourraient être joués dans les écoles, évitant ainsi le « brassage » des élèves et de leurs accompagnateurs. Pour cela, Amiens et sa métropole ne manquent pas de compagnies à mêmes d'intervenir auprès des jeunes publics, comme Chés Cabotans, Issue de secours, Le Poulailler, ou bien d'autres encore. Nous suggérons de nous appuyer sur ces nombreux acteurs culturels locaux. »

Madame Hélène BOUCHEZ a apporté la réponse suivante :

«La Ville d'Amiens initie depuis plusieurs années une action originale et forte autour des fêtes de fin d'année en promouvant le livre et la lecture.

Cette dynamique locale autour de la bande dessinée a favorisé l'émergence d'auteurs qui vivent et travaillent à Amiens. Ils font rayonner largement le festival BD au-delà de notre ville.

C'est dans ce contexte et afin de favoriser les pratiques de lecture que nous avons fait le choix d'offrir une parution adaptée à l'âge des élèves.

Cette opération pédagogique vise à déclencher ou accompagner le désir et le plaisir de lire chez l'enfant.

Au regard de la crise sanitaire et des inquiétudes de plus en plus fortes qui s'expriment à ce jour en lien avec l'inspection académique, il a été décidé de ne pas proposer comme chaque année, un spectacle de Noël au cirque municipal Jules Verne. Les préconisations faites par l'Éducation Nationale lors de la rentrée scolaire étaient d'assurer une traçabilité, autrement dit savoir qui et avec qui. Dans la mesure du possible d'éviter au maximum le regroupement des classes et donc le brassage d'enfants et d'adultes qui les accompagnent.

Le fait d'organiser un spectacle dans chaque école mettrait donc à mal ces préconisations puisque tous les enfants d'une même école seraient regroupés au même endroit.

Au-delà de cet aspect, se pose aussi la question de la qualité pédagogique du spectacle proposé, et qu'elle soit compatible à toutes les tranches d'âge.

Soucieuse d'une belle alternative pour les enfants scolarisés, une invitation pour une visite gratuite au parc zoologique d'Amiens leur sera offerte pour Noël.

Ce sera l'occasion d'une sortie culturelle en famille, d'y découvrir de nouveaux espaces "Archipel" et "Rivages" du zoo. Une véritable ile de biodiversité qui associe calme, nature, dépaysement qui permettra à chacun de découvrir le monde et de se laisser surprendre par l'un des 500 animaux qui peuplent le site. ».

31.2 - Question orale « Quel plan d'urgence à Amiens pour lutter contre la pauvreté ? »

Madame le Maire a passé la parole à Madame Zoé DESBUREAUX pour qu'elle donne lecture de la question orale déposée au nom du groupe des élues communistes, républicaines et citoyennes.

« Madame la Maire,

En mai et juin 2020, lorsque le déconfinement a eu lieu et que la campagne électorale battait son plein, l'heure était au bilan du confinement pour les associations de solidarité. Dans ce cadre, avec les candidat·e·s de la liste Amiens c'est l'tien, nous avions rencontré quelques-unes de ces associations. Le bilan était lourd. Le président Macron parlait de guerre, tous les soirs à la télévision apparaissait le décompte des cas et des décès, mais il a fallu aussi compter nos pauvres. Car oui, la pauvreté a augmenté, voire même explosé. Au niveau national, le Secours Populaire a aidé plus d'un million de personnes pendant le confinement, alors qu'en 2019, sur toute l'année, le chiffre s'élevait à 3,3 millions. 46% des demandeurs et demandeuses étaient jusque-là inconnu e s de l'association. Henriette Steinberg, la secrétaire de l'association affirme qu'ils n'ont jamais connu une situation pareille depuis la seconde guerre mondiale. A Amiens, place Vogel, le Secours Populaire voit devant son minuscule local la file s'allonger, à la vue de tous les passants, sur un axe très fréquenté. Cela ne peut plus durer. Madame la Maire, c'est humiliant. Nous savons que la mairie subventionne ce local, mais nous pensons qu'il faut dès à présent, en collaboration avec l'association réfléchir à une meilleure situation pour ces locaux. Vous avez, il y a peu, refusé l'installation d'un frigo solidaire quai Bélu et motivé ce refus par l'argument que la situation pouvait être quelque peu gênante car trop visible pour les bénéficiaires. Or, la situation de l'épicerie solidaire place Vogel n'est pas plus évidente. Nous ne sommes pas encore sorti·e·s de la crise du Covid, loin de là. La Banque de France annonce une suppression d'emplois attendue de 800 000 personnes. Les petits boulots étudiants disparaissent et les CDD se renouvellent de moins en moins. Les gens ont faim. Nous avons vu ce soir le budget supplémentaire et nous déplorons le peu de moyens exceptionnels mis à disposition du CCAS... Pourtant nous ne sommes pas sans solution. Les discussions autour du Pacte Pour le Bien-Vivre sont lancées, très bien. Mais l'urgence est là, pourquoi ne pas lancer un plan d'urgence de lutte contre la pauvreté ? La mairie dispose d'une grande cuisine centrale, pourquoi ne pas réfléchir à mettre en place des confections et distributions de repas en collaboration avec le CCAS et les associations solidaires (nous n'en manquons pas sur Amiens)? Avez-vous des solutions d'urgence à proposer en cas de prolongement de cette crise sanitaire et sociale, voire même de reconfinement?»

Madame le Maire a passé la parole à Madame Mathilde ROY qui a répondu en ces termes :

« Mesdames,

Je vous remercie pour votre question qui rejoint des préoccupations communes.

En effet, entre les milliers de morts, de malades et le million de personnes supplémentaire qui ont basculé dans la pauvreté, notre pays paye lourdement les effets de la crise sanitaire.

La période de confinement a été extrêmement difficile sur de nombreux points : précarité alimentaire, perte d'emplois, rupture des liens sociaux, et les impacts sont encore bien présents.

Au cœur des politiques sociales et des solidarités, la Ville d'Amiens et son CCAS se sont très fortement mobilisés pour apporter les réponses d'urgence à tous les Amiénois. Je le rappelle, nous étions le seul accueil public ouvert, ce qui a de facto engendré une augmentation exponentielle des demandes auxquelles nous avons répondu.

Aussi, nous connaissons bien les problématiques que vous évoquez, elles nourrissent nos actions au quotidien et les liens étroits que nous entretenons avec le réseau associatif et partenaires institutionnels. Ainsi, au sujet des locaux, de certaines associations, des pistes pour des lieux de distribution alimentaire se profilent et feront l'objet de discussion avec les intéressées.

Oui, 29 416 Amiénois vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ces habitants disposant de bas revenus sont directement exposés à la précarité alimentaire.

A Amiens, 11 275 personnes sont bénéficiaires d'une aide alimentaire. La distribution de denrées brutes est mise en œuvre par 14 associations caritatives habilitées dans 22 lieux de distribution alimentaire et 3 épiceries sociales.

Au-delà des subventions versées aux associations (108 500 \in en 2020) et des mises à disposition de locaux, le CCAS accorde 301 170 \in d'aides facultatives alimentaires (soit une aide moyenne de 103 \in).

Au total, le CCAS examine 6 400 demandes d'aides facultatives par an, ce qui représente 3 258 familles aidées. Le montant moyen de l'aide accordée est de 94 €, pour un budget total de 566 275 €.

Preuve de notre proactivité, une aide alimentaire « jeune » a été créée. De fait, 18 000 € d'Amiens For Youth ont été alloués au CCAS. Près de 600 jeunes ont été aidés jusque fin Juillet. Ces derniers peuvent d'ailleurs toujours solliciter le CCAS pour être accompagnés.

Par ailleurs, la Ville dispose d'un outil incontournable : le jardin solidaire de Saint Maurice. Ce sont 7 000 m² de terre cultivée, au bénéfice des plus précaires et des associations.

Ainsi, à fin septembre, près d'1,5 tonne de fruits et légumes frais et bio y ont été produits, les 2/3 ont été donnés directement aux associations, le reste ayant été distribué aux bénéficiaires d'aides facultatives et de l'Espace de Vie Sociale de Saint Maurice.

Cette distribution de légumes est également l'occasion de travailler avec les bénéficiaires la transformation des produits au sein de la cuisine de l'Espace de Vie Sociale au travers d'ateliers culinaires. Cette même question est également traitée par le service municipal de santé publique et son food-truck qui, hebdomadairement, se rend à proximité des lieux de distribution alimentaire et propose des recettes aux bénéficiaires afin de leur faire goûter tout ce qui peut être fait avec les produits fournis et éviter ainsi le gaspillage.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est d'ailleurs un des buts du projet de frigo partagé porté par l'association en savoir plus. L'association a été reçue par divers élus fin septembre et début octobre. Loin d'être un refus, nos questionnements portent sur l'accessibilité et la sécurité alimentaire afin qu'il puisse bénéficier au plus grand nombre de personnes. Sans nul, doute, ce projet verra le jour très prochainement.

Vous évoquez la question des moyens supplémentaires qui pourraient être alloués au CCAS. Au passage, je le rappelle, le CCAS est un établissement public, doté d'un conseil d'administration, souverain sur les décisions qu'il prend et les orientations à prendre. Sachez néanmoins que la question de la précarité alimentaire a déjà été retenue comme axe de travail prioritaire et fera l'objet de nouvelles actions.

Quoiqu'il en soit, la question des moyens ne peut être déconnectée de l'accompagnement des publics qui sollicitent le CCAS. Le budget des aides facultatives pourrait être doublé, triplé, ceci sera inefficace sans accompagnement social : logement, budget, accès aux droits et au numérique, domiciliation,... la liste est longue, et je ne m'y attarderai pas. »

31.3 - Question orale « Du beau svp »

Madame le Maire a enfin passé la parole à Monsieur Vincent MELNISANCOT pour la question orale déposée par le groupe Amiens au Cœur.

« Les élus du groupe municipal Amiens au Cœur souhaitent pointer du doigt les dérives qui existent depuis maintenant bien trop longtemps dans Amiens quant à la préservation de son esthétisme. L'esthétisme de notre ville doit être une composante de nombreuses actions, comme le fleurissement - où Amiens fait figure de bon élève - ou comme la préservation de son patrimoine architectural, dont nous avons hérité et dont nous avons pour mission, avec l'État, de le sublimer et de le transmettre à nos enfants.

Il existe malheureusement au moins deux secteurs dans lesquels Amiens n'est pas encore un bon élève. Deux points qui ne semblent pas encore au cœur de vos préoccupations, alors qu'en affichant une volonté affirmée, vous pourriez rectifier très vite le tir. Deux points qui peuvent paraître futiles à certains, mais qui ne le sont pas aux yeux de nombreux Amiénois amoureux de leur ville. Deux points qui sont à prendre vite en compte, car insidieusement, telle une gangrène et année après année, ils enlaidissent notre ville et entachent sa beauté.

Le premier point est le résultat du raccordement des foyers amiénois à la fibre optique. Sujet majeur pour fournir à chaque Amiénois un accès stable et rapide à internet, sujet important que nous agréons, mais pour lequel l'excuse de la rapidité ne doit pas excuser la laideur souvent constatée dans l'exécution.

Le deuxième point est le résultat de travaux dans le sous-sol amiénois, quand les entreprises doivent accéder aux réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, ou au réseau de chaleur.

Le premier est un entremêlât de câbles qui courent le long des façades de nos maisons et immeubles, qui traversent les rues, qui sont accrochés souvent n'importe comment, et qui défigurent notre patrimoine architectural. Des plats de nouilles que vous laissez poser par des prestataires, sans véritables contrôles.

Le deuxième est de l'ordre de la couture, mais hélas, pas de la haute couture. Il s'agit des infâmes rustines et patchworks que les prestataires mandatés par la ville ou les distributeurs d'énergies essaiment sur nos routes et trottoirs. Jamais l'aspect esthétique n'est pris en compte, on coule de l'enrobé au plus vite pour reboucher. Vous laissez remplir en noir des rectangles, des carrés, et des zigzags qui étaient gris avant le passage du marteau-piqueur. Vous laissez remplacer des pavés gris par d'infâmes coulures qui dénotent. Ni les matériaux ni les couleurs d'origines ne sont respectés, comme si les prestataires dont vous êtes les donneurs d'ordres étaient animés par une vilaine doctrine «Allons au plus vite! Le beau, on s'en fiche!».

Et bien non, on ne s'en fiche pas. Amiens mérite du beau, Amiens mérite que ses élus se préoccupent de ce sujet et que des messages clairs soient passés à nos services en charge de ces dossiers, pour qu'ils posent des règles dans les marchés publics passés, et pour qu'ils contrôlent les prestataires que les Amiénois payent, via leurs impôts.

Alors mes Chers Collègues, alors Madame le Maire, notre question orale est on ne peut plus claire: Allez-vous prendre des mesures concrètes et rapides pour que le beau soit une constante dans les travaux qui seront entrepris dans le mandat? Allez-vous créer des règles pour que les prestataires que nous payons se préoccupent de faire du travail soigné? Allez-vous missionner vos services pour que les fins de chantiers soient mieux contrôlées et ne déclenchent un paiement que si la bonne - et belle – exécution est constatée?

Le beau avait une place très importante dans le programme que le groupe Amiens au Cœur a porté lors des élections municipales. Nous veillerons à sa diffusion, et sommes presque convaincus, avant même votre réponse, que vous avez aussi l'envie qu'Amiens soit belle, Madame le Maire. De manière constructive et dans l'intérêt de tous, nous mettons ce soir ce point sur la table pour que vous preniez des engagements forts et mesurables.»

Madame Annie VERRIER a apporté la réponse suivante :

« La qualité des espaces publics est un point essentiel à nos yeux et auquel Madame le Maire accorde aussi une grande importance.

La notion de « qualité » est un gage de respect aux Amiénois. Elle participe à se sentir bien dans la ville.

C'est d'ailleurs le sens donné aux transformations des rues et des boulevards qui se sont déroulées dans le cadre du projet BHNS. Les Amiénois ont apprécié les nouveaux abris bus Decaux, la multiplication des plantations d'arbres et des espaces fleuris ou encore le nouveau mobilier urbain de qualité.

La beauté de la ville est aussi soulignée dans le courrier du Président du Conseil National des Villes et Villages Fleuris, adressé à Madame le Maire, il y a deux jours. Il souligne, je cite « Le jury a apprécié la propreté de l'espace public, les façades entretenues, le mobilier urbain, la publicité limitée et les circulations douces privilégiées ».

Plus précisément, je vous rappelle que notre collectivité investit chaque année 400 $k \in V$ ille et 200 $k \in V$ ille et 200

Pour ce qui concerne les câbles aériens, en façade, ils présentent l'avantage d'éviter l'ouverture des trottoirs et chaussées pour les interventions de maintenance et d'éviter certains équipements impactant les façades comme des coffrets.

Dans le cadre des opérations menées par la collectivité, chaque propriétaire doit donner son accord avant intervention sur la base d'un dossier d'études qui va illustrer le passage en façade des réseaux qui est étudié pour minimiser son impact visuel. Des agents de la collectivité sont chargés de vérifier la conformité des réalisations réalisées par les entreprises qui ont répondu à un marché public dont les pièces techniques encadrent notamment la qualité.

Le déploiement de la fibre optique est à la charge d'Orange. Orange et les 3 autres opérateurs raccordent chacun leurs propres clients et multiplient ainsi le nombre d'intervenants sur les façades des particuliers

Orange est conscient des problèmes à ce niveau et indique s'être engagé dans un groupe de travail avec l'ARCEP, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes, qui doit déboucher dans quelques mois sur de nouvelles normes et de nouveaux standards de qualité.

Il convient de préciser qu'actuellement chaque particulier peut signaler une anomalie constatée sur des équipements du réseau Orange, comme les câbles mal posés, sur https://dommages-reseaux.orange.fr/.

Pour ce qui concerne le souci de préserver la qualité urbaine, la Ville d'Amiens a souhaité qu'une charte des espaces publics soit établie en 2017. Cette charte prend désormais la forme d'un guide qui préconise des principes d'aménagement concernant les matériaux, matériels et mobiliers, l'éclairage, et explicite les principes d'une bonne maintenance et gestion du domaine public aménagé, pour pérenniser la qualité obtenue à l'occasion des différents aménagements de la Ville.

La collectivité œuvre quotidiennement pour assurer la conservation de son patrimoine. Celle-ci se décline par une organisation et des procédures adaptées.

Chaque intervenant doit saisir le service de la voirie avant toute ouverture, afin d'encadrer et de préciser les modalités d'exploitation.

Des prescriptions techniques relayant les conditions de remises en état sont ainsi systématiquement délivrées aux opérateurs de réseaux et vérifiées sur site par les contrôleurs du service Voirie lors de l'exécution des travaux.

Je vous informe que pour rendre plus efficient le contrôle des interventions sur les espaces publics opéré par les agents, notre collectivité vient d'investir dans un outil de gestion patrimoniale qui permettra à terme de disposer d'une vision consolidée du patrimoine des espaces publics de la collectivité et de mettre en œuvre une politique de planification de son entretien.

Cet outil doit permettre également de gérer et coordonner les interventions des concessionnaires, avec un suivi en direct des interventions sur le terrain.

Nous travaillons par ailleurs actuellement sur un nouveau règlement de voirie, avec l'objectif de la préservation de notre patrimoine, non seulement routier mais aussi végétal.

Ce travail se fait avec l'ensemble des partenaires et notamment les concessionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité pour trouver des solutions aux points d'achoppement identifiés et permettre d'aboutir à la validation de documents actualisés.

Comme vous pouvez le constater nous ne ménageons pas nos efforts pour que notre ville devienne encore plus belle qu'elle n'est, mais je ne doute pas, par la forme de votre question, que vous en étiez déjà convaincu. ».

Madame le Maire a levé la séance à 21h37 et a donné rendez-vous aux membres de l'assemblée le jeudi 10 décembre prochain.

Madame le Maire

omm Brigitte FOURÉ